



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 27 mars 2026

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 27 mars 2026

1 - Installation du conseil municipal.	4
2 - Désignation du secrétaire de séance.	7
3 - Constitution du bureau de vote.	7
4 - Election du maire.	8
5 - Détermination du nombre d'adjoints.	10
6 - Election des adjoints.	10
7 - Lecture de la charte de l'élu local.	11
8 - Délégation de compétences au maire.	13
9 - Points divers. Communications du maire.	14

Nombre de conseillers en exercice : 55

Quorum : 28

La séance a été **présidée** par Madame Martine TEKAYA, doyenne d'âge.

Membres présents : M. FAUVET Frédéric, Mme ERCAN Esra, M. DEFFONTAINES Léon, Mme MATBOUA Hayat, M. BODOULÉ SOSSO Félix, Mme NOUAOUR Assia, M. BRAGUE Logan, Mme DESBUREAUX Zoé, M. BAÏS Tarek, Mme CHAUVIN Vanessa, M. CHOQUET Bertrand, Mme VANACKER Catherine, M. BEUVAIN Laurent, Mme VOZARI Anne-Sophie, M. ESTER Jean-Claude, Mme SERMADIRAS Océane, M. BLANCHARD Goulven, Mme DELÉPINE Sylvie, M. GENTE Gautier, Mme DELATTRE Hélène, M. GIGNON Maxime, Mme BAILLON Sylvie, M. LALAN Arthur, Mme LUCZAK Marie-Hélène, M. CARPENTIER Benoît, Mme BRAY Nina, M. DIBOUNDJE Stéphane, Mme LE CARLIER DE VESLUD Aurélie, M. CARDOT Nicolas, Mme TEKAYA Martine, M. TOURAIS Karl, Mme ALEXANDRE Laurence, M. DE CLERCK Gauthier, Mme CARTON POULAIN Anne-Marie, M. DORÉMUS Fabien, Mme DELLENBACH Cécile, M. HUTIN Thomas, Mme ESTEBAN Dolorès, M. de JENLIS Hubert, Mme BOYARD Louise, M. SAVREUX Pierre, Mme DELÉTRÉ Margaux, M. LHERMITTE Thomas, Mme RUIN Fany, M. BIENAIMÉ Bruno, M. LORIC Jean-Christophe, Mme ZEITOUN Camille, M. TOUMI Damien, Mme DÉCLE Constance, Mme PRÉVOST Zelmire, M. VILLALPANDO Bruno, Mme BELLINA Julia, M. CLERENTIN Cyril, Mme LEPLAT Hélène.

Membres empêchés : Mme RIPOLI Hélène (pouvoir à M. LHERMITTE Thomas).

La séance a été ouverte à 17 h 14.

La séance a été levée à 18 h 18.

1 - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

MME TEKAYA : Mes chers collègues, il me revient, en ma qualité de doyenne d'âge et conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, de présider cette assemblée jusqu'à l'élection du maire.

En tant que doyenne de cette belle assemblée – titre que je n'ai pas vraiment cherché à remporter, je vous rassure –, il me revient l'immense honneur d'ouvrir ce premier conseil municipal. Et je mesure la symbolique. C'est un peu comme si la sagesse faisait un clin d'œil à la jeunesse, ou du moins essayait de lui rappeler deux ou trois astuces de bon sens avant de se lancer dans le grand bain.

Je vais donc tâcher d'être à la hauteur de ma mission, donner le coup d'envoi sans trébucher sur un ordre du jour, et sans confondre procès-verbal et liste de courses, ce qui, paraît-il, est déjà arrivé dans d'autres communes.

Je vous souhaite à toutes et à tous un mandat plein d'élan, d'écoute et, si possible, de quelques fous rires partagés, parce qu'entre deux délibérations sérieuses, un sourire reste encore la meilleure des motions unanimement adoptées.

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, les membres du Conseil Municipal de la ville d'Amiens, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du 22 mars 2026, se sont réunis à l'hôtel de ville, salle des assemblées, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 23 mars 2026 conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les élections auxquelles il a été procédé pour le renouvellement intégral du conseil municipal ont donné les résultats suivants :

Nombre d'électeurs inscrits	75 751
Nombre de votants d'après les listes d'émargement	38 051
Nombre d'enveloppes et de bulletins sans enveloppe trouvés dans l'urne	38 051
Nombre de bulletins et d'enveloppes n'entrant pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés	719
Nombre de suffrages exprimés	37 332
Majorité absolue	18 667

Nombre de voix obtenues pour chaque liste de candidats :

Liste « <i>Pour Amiens en mieux, la Gauche unie, écologiste et citoyenne</i> » conduite par Frédéric FAUVET	14 077 voix
Liste « <i>Nous, les Amiénois !</i> » conduite par Hubert de JENLIS	13 333 voix
Liste « <i>Amiens pour vous</i> » conduite par Damien TOUMI	5 348 voix
Liste « <i>Amiens au Cœur</i> » conduite par Julia BELLINA	4 574 voix

Soit au total :

Liste « <i>Pour Amiens en mieux, la Gauche unie, écologiste et citoyenne</i> » Frédéric FAUVET	38 sièges
--	-----------

Liste « <i>Nous, les Amiénois !</i> » Hubert de JENLIS	10 sièges
Liste « <i>Amiens pour vous</i> » Damien TOUMI	4 sièges
Liste « <i>Amiens au Cœur</i> » Julia BELLINA	3 sièges

Par ordre de listes, je déclare donc installés dans leur fonction :

Monsieur	FAUVET	Frédéric
Madame	ERCAN	Esra
Monsieur	DEFFONTAINES	Léon
Madame	MATBOUA	Hayat
Monsieur	BODOULÉ SOSSO	Félix
Madame	NOUAOUR	Assia
Monsieur	BRAGUE	Logan
Madame	DESBUREAUX	Zoé
Monsieur	BAÏS	Tarek
Madame	CHAUVIN	Vanessa
Monsieur	CHOQUET	Bertrand
Madame	VANACKER	Catherine
Monsieur	BEUVAIN	Laurent
Madame	VOZARI	Anne-Sophie
Monsieur	ESTER	Jean-Claude
Madame	SERMADIRAS	Océane
Monsieur	BLANCHARD	Goulven
Madame	DELÉPINE	Sylvie
Monsieur	GENTE	Gautier
Madame	DELATTRE	Hélène
Monsieur	GIGNON	Maxime
Madame	BAILLON	Sylvie
Monsieur	LALAN	Arthur
Madame	LUCZAK	Marie-Hélène
Monsieur	CARPENTIER	Benoît
Madame	BRAY	Nina
Monsieur	DIBOUNDJE	Stéphane
Madame	LE CARLIER DE VESLUD	Aurélie
Monsieur	CARDOT	Nicolas
Madame	TEKAYA	Martine
Monsieur	TOURAIS	Karl
Madame	ALEXANDRE	Laurence
Monsieur	DE CLERCK	Gauthier
Madame	CARTON POULAIN	Anne-Marie
Monsieur	DORÉMUS	Fabien
Madame	DELLENBACH	Cécile
Monsieur	HUTIN	Thomas
Madame	ESTEBAN	Dolorès
Monsieur	de JENLIS	Hubert
Madame	BOYARD	Louise
Monsieur	SAVREUX	Pierre
Madame	DELÉTRÉ	Margaux
Monsieur	LHERMITTE	Thomas

Madame	RUIN	Fany
Monsieur	BIENAIMÉ	Bruno
Madame	RIPOLL	Hélène
Monsieur	LORIC	Jean-Christophe
Madame	ZEITOUN	Camille
Monsieur	TOUMI	Damien
Madame	DÈCLE	Constance
Madame	PRÉVOST	Zelmire
Monsieur	VILLALPANDO	Bruno
Madame	BELLINA	Julia
Monsieur	CLERENTIN	Cyril
Madame	LEPLAT	Hélène

Etant ici fait observer que M. VILLALPANDO est installé ce jour en application de l'article L.270 du code électoral, consécutivement à la démission de M. Fabrice CHEVALIER de ses fonctions de conseiller avec effet au 24 mars 2026.

DONT ACTE

Afin de constater la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vais maintenant procéder à l'appel nominal, par ordre d'âge cette fois-ci. Je vous remercie de bien vouloir répondre à l'appel de votre nom. Y-a-t-il des délégations de pouvoirs qui ne nous ont pas été adressées ?

Madame	TEKAYA	Martine
Madame	CARTON POULAIN	Anne-Marie
Madame	LUCZAK	Marie-Hélène
Madame	ALEXANDRE	Laurence
Madame	BAILLON	Sylvie
Madame	ESTEBAN	Dolorès
Madame	VANACKER	Catherine
Monsieur	ESTER	Jean-Claude
Monsieur	BIENAIMÉ	Bruno
Monsieur	FAUVET	Frédéric
Monsieur	de JENLIS	Hubert
Monsieur	VILLALPANDO	Bruno
Madame	DELÉPINE	Sylvie
Monsieur	BEUVAIN	Laurent
Monsieur	LORIC	Jean-Christophe
Monsieur	BLANCHARD	Goulven
Madame	RUIN	Fany
Monsieur	DIBOUNDJE	Stéphane
Monsieur	HUTIN	Thomas
Madame	CHAUVIN	Vanessa
Monsieur	CLERENTIN	Cyril
Madame	MATBOUA	Hayat
Monsieur	GIGNON	Maxime
Monsieur	BAÏS	Tarek

Madame	RIPOLL	Hélène
est absente ce soir et a donné son pouvoir de vote à M.		Thomas LHERMITTE
Madame	DELATTRE	Hélène
Monsieur	SAVREUX	Pierre
Madame	LE CARLIER DE VESLUD	Aurélie
Madame	BELLINA	Julia
Monsieur	TOURAI	Karl
Madame	NOUAOUR	Assia
Monsieur	DORÉMUS	Fabien
Monsieur	DE CLERCK	Gauthier
Madame	LEPLAT	Hélène
Madame	VOZARI	Anne-Sophie
Monsieur	CARPENTIER	Benoît
Monsieur	CHOQUET	Bertrand
Monsieur	GENTE	Gautier
Madame	DELÉTRÉ	Margaux
Monsieur	TOUMI	Damien
Madame	DESBUREAUX	Zoé
Monsieur	LALAN	Arthur
Madame	BOYARD	Louise
Madame	ERCAN	Esra
Monsieur	LHERMITTE	Thomas
Madame	DELLENBACH	Cécile
Madame	DÈCLE	Constance
Monsieur	BRAGUE	Logan
Monsieur	DEFFONTAINES	Léon
Madame	PRÉVOST	Zelmire
Madame	ZEITOUN	Camille
Monsieur	BODOULÉ SOSSO	Félix
Madame	BRAY	Nina
Monsieur	CARDOT	Nicolas
Madame	SERMADIRAS	Océane

Le quorum étant atteint, je déclare cette séance ouverte à 17h14.

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

MME TEKAYA : Comme le prévoit l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : "au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire...". Si elle en est d'accord, je vous propose de désigner ce soir, en sa qualité de benjamine, Madame Océane SERMADIRAS.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE.

MME TEKAYA : Il est nécessaire de procéder à la constitution du bureau de vote pour les scrutins à venir. Le Conseil municipal devant désigner deux assesseurs, je vous propose : soit de faire

appel à Madame Hélène LEPLAT et Madame Camille ZEITOUN, soit : y a-t-il des volontaires ?
Etes-vous d' accord ? Je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

4 - ELECTION DU MAIRE.

MME TEKAYA : Préalablement à l'élection du maire et de ses adjoints, je vais vous donner lecture d'un certain nombre d'articles du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article L.2122-4 :

« Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du Conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.»

Article L.2122-7

« Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.»

Article L.2122-5

« Les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer, même temporairement, les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au premier alinéa.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux des administrations mentionnées au premier alinéa ».

Article L.2122-6

« Les agents salariés du maire ne peuvent être adjoints si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat de maire. »

Nous passons maintenant à l'élection du Maire. Qui est candidat au poste de Maire ?

M. FAUVET : Je suis candidat.

M. DE JENLIS : Nous avons pris acte du vote des électeurs et nous respectons pleinement, bien évidemment, le résultat. En conséquence, nous ne présenterons pas de candidat.

M. TOUMI : Je suis également candidat.

MME BELLINA : Je suis également candidate.

MME TEYAKA : Nous avons donc trois candidats. Je vais appeler chaque conseiller municipal pour qu'il remette dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Une personne du service des Assemblées va passer dans les rangs afin de vous présenter l'urne. Afin de faciliter la déambulation de l'urne, l'appel nominal s'effectuera en fonction du plan de salle. Les élus disposant de pouvoirs disposent-ils bien du nombre suffisant de bulletins ? Quelqu'un souhaite-il ne pas prendre part au vote ?

Je vous précise également qu'en application de l'article R.68 du code électoral, les bulletins autres que ceux qui doivent être annexés au procès-verbal seront détruits en fin de séance.

Le scrutin est ouvert.

Observations : *MM. de JENLIS, BIENAIMÉ, LORIC, SAVREUX, LHERMITTE et Mmes BOYARD, RUIN, DELÉTRÉ, ZEITOUN et RI POLL (pouvoir à M. LHERMITTE) n'ont pas pris part au vote.*

MME TEYAKA : Quelqu'un dans la salle demande-t-il encore à voter ? Le scrutin est donc clos. Je demande aux deux assesseurs de bien vouloir se déplacer auprès du service des Assemblées pour procéder au dépouillement.

Je vous annonce les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 10

Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) : 45

Nombre de suffrages nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 45

Majorité absolue : 23

Ont obtenu :

Monsieur FAUVET Frédéric : 38 voix.

Monsieur TOUMI Damien : 4 voix.

Madame BELLINA Julia : 3 voix.

MME TEYAKA : Monsieur FAUVET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Maire d'Amiens.

DONT ACTE

MME TEYAKA : Monsieur Frédéric FAUVET ayant accepté cette fonction, je l'invite à venir prendre la présidence de l'assemblée.

M. FAUVET : Merci encore de cette élection. Nous allons suivre le protocole et je vous dirai quelques mots ensuite.

5 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS.

M. FAUVET : Nous allons déterminer le nombre d'adjoints préalablement à l'élection. Je vous rappelle certaines dispositions. L'article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'il y a « *dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal* ». L'article L.2122-2 précise que « *le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal* ».

Lors du mandat précédent, la commune disposait de 16 adjoints. Je vous propose ce soir de créer également 16 postes d'adjoints. Je vous invite à vous prononcer sur cette création de postes par un vote à main levée.

La création de 16 postes d'adjoints est donc approuvée.

Observations : MM. de JENLIS, BIENAIMÉ, LORIC, SAVREUX, LHERMITTE et Mmes BOYARD, RUIN, DELÉTRÉ, ZEITOUN et RIPOLL (pouvoir à M. LHERMITTE) n'ont pas pris part au vote.

Mmes BELLINA, LEPLAT et M. CLERENTIN se sont abstenus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6 - ELECTION DES ADJOINTS.

M. FAUVET : Les élus qui souhaiteraient déposer la candidature d'une liste sont invités à se rapprocher du service des Assemblées afin que les listes et leur composition puissent figurer sur les écrans de la salle avant le lancement du scrutin.

L'article L.2122-7-2 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit que « *les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus* ».

J'ai reçu la liste composée des candidatures suivantes :

Esra ERCAN, Léon DEFFONTAINES, Hayat MATBOUA, Tarek BAÏS, Sylvie DELÉPINE, Jean-Claude ESTER, Marie-Hélène LUCZAK, Maxime GIGNON, Catherine VANACKER, Gauthier DE

CLERCK, Nina BRAY, Bertrand CHOQUET, Océane SERMADIRAS, Laurent BEUVAIN, Anne-Sophie VOZARI, Gautier GENTE.

Comme pour l'élection du maire, les bulletins de vote vont être déposés sur votre pupitre. Je vais appeler nominativement l'ensemble des conseillers, et là encore, une personne du service des Assemblées va vous présenter l'urne. Les élus disposant de pouvoirs disposent bien de deux bulletins vierges. Il convient d'indiquer sur le bulletin uniquement le nom du candidat qui figure en tête de la liste pour lequel vous souhaitez voter. Je n'ai reçu qu'une seule liste et il vous suffit donc d'indiquer un seul nom sur le bulletin de vote. Je vous en remercie.

Monsieur TOUMI, vous avez la parole.

M. TOUMI : Cela relevant des affaires de la majorité, nous ne prenons pas part au vote.

M. DE JENLIS : Nous ne prendrons pas part au vote non plus.

MME BELLINA : Nous ne prendrons pas part au vote non plus.

M. FAUVET : Nous allons déclarer le scrutin ouvert.

Observations : MM. TOUMI, VILLALPANDO, Mmes DÈCLE, PREVOST, MM. de JENLIS, BIENAIMÉ, LORIC, SAVREUX, LHERMITTE et Mmes BOYARD, RUIN, DELÉTRÉ, ZEITOUN et RIPOLL (pouvoir à M. LHERMITTE), Mmes BELLINA, LEPLAT et M. CLERENTIN n'ont pas pris part au vote.

Tout le monde a-t-il voté ? Le scrutin est clos. Je demande aux assesseurs, s'ils sont d'accord, de bien vouloir venir effectuer le dépouillement.

Nombre de conseillers présents mais n'ayant pas pris part au vote : 17
Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) : 38
Nombre de suffrages nuls : 1
Nombre de suffrages blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 37
Majorité absolue : 19

La liste présentée par Madame Esra ERCAN est déclarée élue.

Je vais maintenant appeler dans l'ordre protocolaire les Adjointes pour qu'ils me rejoignent à la tribune et je voudrais qu'on les applaudisse.

Léon, Hayat, Tarek, Sylvie, Jean-Claude, Marie-Hélène, Maxime, Catherine, Gauthier, Nina, Bertrand, Océane, Laurent, Anne-Sophie et Gautier.

Merci à toute mon équipe.

DONT ACTE

7 - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL.

M. FAUVET : Comme le prévoient les textes, je vais maintenant vous lire la charte de l'élu local.

Article L.1111-12

« Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, [...] »

Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres.

Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L.1111-13 et L.1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local. »

Article L.1111-13

« Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 € dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif. »

Article L.1111-14

« Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L.382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L.1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues. »

Ces textes ont été déposés sur vos pupitres.

Les chapitres du code général des collectivités territoriales consacrés aux « Conditions d'exercice des mandats municipaux » vous sont par ailleurs transmis à l'instant même de façon dématérialisée sur vos adresses mail. Il s'agit des articles L.2123-1 à L.2123- 35 et R.2123-1 à D.2123-28. Bien sûr, si un élu souhaite l'avoir en version papier, je l'invite à se rapprocher du service des Assemblées.

A cette occasion, je précise que vous disposez d'une fiche de renseignements sur votre pupitre, que je vous remercie de compléter et retourner selon les modalités qui vous ont été indiquées pour prise en compte et traitement par les services dans les meilleurs délais de toutes ces informations.

DONT ACTE

8 - DELEGATION DE COMPETENCES AU MAIRE.

M. FAUVET : Afin de faciliter l'exercice des compétences communales, le conseil peut déléguer au maire un certain nombre de ses attributions selon les modalités et les limites prévues aux articles L.2122-22, L.2122-23, L.2123-18 et L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Aussi, je vous propose d'approuver la délégation des compétences énumérées dans la délibération qui vous a été transmise. Cette délégation vaut pour la durée du mandat et il conviendra que je vous rende compte des décisions que j'ai prises à chaque séance de notre assemblée.

Avez-vous des observations à formuler sur ces délégations ? Je sou mets donc cette délibération aux voix à main levée. Y-a-t-il des conseillers qui s'abstiennent ? Des votes contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9 - POINTS DIVERS. COMMUNICATIONS DU MAIRE.

M. FAUVET : Je vais vous donner quelques informations et je terminerai cette séance par un petit discours.

Comme vous le savez, une adresse électronique propre à chaque conseiller a été créée. C'est désormais sur cette adresse que vous seront transmis toutes les informations et documents numériques.

Le planning de nos réunions vous sera transmis dès que possible et les réunions seront programmées via l'agenda de cette messagerie Outlook.

Je vais demander à la doyenne d'âge, au secrétaire de séance et aux assesseurs de rester à mes côtés pour ce petit mot que je vous avais préparé ce soir. Je tiens, au préalable, à m'excuser auprès des personnes qui n'ont pas pu assister à cette séance, de nombreuses personnes étant dans des salles annexes, voire même dans des conditions inconfortables, j'en suis désolé, mais la capacité de cette salle ne nous permet pas d'accueillir beaucoup plus de monde.

Madame la doyenne, chère Martine, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal, mesdames et messieurs en vos grades, titres et qualités, chers Amiénoises, chers Amiénois, c'est avec une profonde émotion que je prends aujourd'hui la parole devant vous à l'issue de mon élection en tant que maire de notre Ville d'Amiens. En revêtant cette écharpe, je mesure pleinement l'honneur qui m'est fait et surtout aussi la responsabilité qui m'est confiée. Notre ambition est claire : remettre de la fierté et de la justice sociale au cœur de notre cité. Amiens doit retrouver la dimension que nous voulons lui donner, celle d'une grande ville, d'un pôle central, d'un espoir. C'est ainsi que nous prendrons le contrepied d'un sentiment de déclassement que nous connaissons depuis plusieurs années.

A l'occasion de ce premier Conseil municipal, je tiens à remercier les électrices et les électeurs. Vous étiez plus de 38 000 dimanche dernier à prendre le chemin des urnes. Je remercie celles et ceux qui ont cru en notre projet et qui nous ont accordé leur confiance. Cette victoire m'honore et m'oblige.

Je souhaiterais avoir une pensée pour mes prédécesseurs et le travail qu'ils ont mené avec leurs équipes. A commencer par René LAMPS, précurseur en matière de politique sociale, éducative, culturelle et environnementale, et dont l'héritage est encore palpable aujourd'hui dans notre ville. Je pense aussi à Gilles de ROBIEN qui a fait entrer notre centre-ville dans une ère nouvelle en développant sa piétonisation. Brigitte FOURÉ qui, au cours de ses deux mandats, a toujours eu à cœur d'entretenir un vrai lien de proximité avec les Amiénoises et les Amiénois. Je me rappelle également que c'est Gilles DEMAILLY qui a œuvré pour faire d'Amiens la ville universitaire qu'elle est devenue aujourd'hui en faisant notamment de notre Citadelle un magnifique lieu d'études et d'émancipation. Enfin, j'ai naturellement une pensée pour Hubert de JENLIS qui, s'il était mon adversaire politique durant cette campagne des élections municipales, laisse derrière lui, je le sais, des services et des équipes qui continueront d'œuvrer pour l'ensemble des Amiénoises et des Amiénois.

Je profite d'ailleurs de cette première prise de parole devant vous pour remercier chaleureusement les services de la Mairie et de la Métropole pour l'organisation rapide de ce Conseil municipal, mais également tous les autres agents qui assurent la permanence du

service public. Je sais la difficulté que représente cette période de transition et je veux saluer ici l'efficacité avec laquelle ce travail a été mené.

Je souhaiterais maintenant remercier l'ensemble des élus qui m'entourent aujourd'hui pour leur engagement, qu'ils se soient investis en défendant notre liste ou d'autres. La démocratie a besoin du débat public, et vous y avez toutes et tous pris votre part pour défendre des convictions qui vous guident, et vous pouvez en être fiers. Je sais pouvoir compter sur vous pour poursuivre le débat dans les murs de cet hôtel de ville et dans les rues d'Amiens, dans le respect des principes et valeurs de notre République, qui nous sont chers à toutes et tous.

J'ai bien évidemment une pensée toute particulière, émue et affectueuse, pour celles et ceux qui se sont engagés ces derniers mois à mes côtés. Vous êtes 37 à entrer à mes côtés dans ce Conseil municipal, mais vous étiez plusieurs centaines à porter quotidiennement dans un idéal commun un projet collectif pour l'avenir de notre ville. Merci à vous.

Je tiens également à remercier mes amis et ma famille, ceux qui me supportent mais ceux que j'aime. Rien ne serait possible sans eux. Merci.

Cependant, si cette victoire témoigne clairement de la volonté des Amiénoises et des Amiénois de changer de cap et de méthode, elle n'est pas écrasante, et j'en ai pleinement conscience. Nous ne pouvons nous satisfaire de la participation à ce scrutin puisque près d'un électeur sur deux n'aura pas fait entendre sa voix. Ce constat, ce Conseil municipal doit s'en souvenir, et il sera de ma responsabilité et de notre responsabilité collective de remettre les Amiénoises et les Amiénois au cœur de leur ville, au cœur de notre action. Et pour le faire, j'aurai besoin de vous, de vous tous, y compris l'opposition dans ce conseil. Nous débattons, nous confronterons, nous choisirons avec toutes celles et tous ceux qui le souhaitent le meilleur pour Amiens. Je serai le garant du respect de la qualité de ce débat démocratique, notamment en confiant à l'opposition la présidence de la Commission des Finances.

Cette semaine de transition m'a permis de mettre en œuvre la méthode qui sera la nôtre tout au long de ce mandat. Dès lundi matin, j'étais au côté des agents du service des ordures ménagères et du nettoyage de la ville. Mardi, nous étions sur le terrain avec les acteurs de l'école et du périscolaire. Et jeudi, j'ai rencontré les acteurs de la formation, de l'insertion sur la zone industrielle. Tout à l'heure, avec des porteurs de projets sur les sujets du textile. Comptez sur nous pour être au plus près du terrain, à l'écoute des agents, des habitants et de tous les acteurs de cette ville, pour agir avec pragmatisme et efficacité.

Je veux lancer ici un appel à l'unité et au travail commun. Au sein de ce conseil, au-delà de nos sensibilités, nous avons une responsabilité partagée, celle de faire avancer notre commune ensemble, dans le respect de chacun et dans l'écoute mutuelle. Et je veux emprunter les mots de Léon Blum, qui nous rappelle ce qui doit nous guider : *je crois profondément que la société peut être plus juste et que c'est ensemble que nous devons la construire*. Pour cela, nous avons une boussole : la dignité, la dignité de toutes et tous. Remettre les Amiénoises et les Amiénois au cœur de la Ville ne pourra se faire qu'au moyen d'un changement de méthode dont je vous parlais précédemment. Rien ne peut se faire seul, c'est collectivement que nous réussirons à bâtir la ville de demain. Aussi, cette mandature sera celle de la participation citoyenne. Nous donnerons aux Amiénoises et aux Amiénois la possibilité de se prononcer et de s'engager en mettant en place un parlement citoyen paritaire et régulièrement renouvelé. Ce parlement pourra interpeller le Conseil municipal et s'emparer des sujets majeurs qui touchent directement la vie de nos concitoyens.

Les actuels adjoints de secteur seront remplacés par 27 conseillers municipaux référents qui correspondent aux 27 quartiers de la Ville et qui seront autant de relais directs pour nos habitants. Là aussi, l'objectif est clair, les Amiénois doivent pouvoir retrouver leur capacité à faire entendre leurs voix. Notre Conseil municipal doit devenir le cœur vivant de la démocratie locale, il doit être le lieu où les difficultés que les Amiénois rencontrent au quotidien se transforment en décisions utiles.

Je veux aussi ici avoir un mot qui illustre ce propos. J'ai commencé à rencontrer de façon informelle de nombreux agents de la Ville et de la Métropole, et nous allons multiplier ces rencontres avec eux. Je mesure leur engagement et je connais depuis longtemps les difficultés qu'ils traversent. Durant cette mandature, je l'affirme devant vous, et prends cet engagement en direction de l'ensemble de ces agents, le dialogue social et la qualité de vie au travail guideront notre action.

Enfin, au moment où je prends aujourd'hui cette responsabilité, je souhaiterais affirmer avec force devant vous mon attachement aux valeurs républicaines qui fondent notre engagement à toutes et tous : la liberté, l'égalité, la fraternité, mais aussi le respect, la laïcité et le sens du service public. Ces valeurs ne sont pas des principes abstraits, elles prennent vie chaque jour dans l'attention que nous portons à chacun de nos habitants, dans les décisions que nous prenons, dans la manière dont nous faisons vivre notre démocratie locale. A ce moment précis, j'ai le souvenir ému de celui qui vient de nous quitter et qui reste un modèle pour moi, un modèle d'honnêteté et d'engagement : Lionel JOSPIN, qui nous aura guidés dans son action et éclairés. Merci à lui.

Mon engagement est simple : être pleinement au service de notre commune et de tous ceux qui y vivent. Agir toujours dans l'intérêt général avec exigence, transparence, et avec le souci constant du bien commun. Ces valeurs qui ont toujours dicté mon action continueront de me guider tout au long de ce mandat. Ce mandat qui s'ouvre aujourd'hui a pour nous un sens clair, exigeant mais ambitieux : transformer Amiens afin de la préparer aux défis de demain. Cela commence, évidemment, par notre jeunesse. J'ai commencé à l'évoquer juste avant et je l'ai répété durant de nombreuses semaines : priorité à l'école. Cela passera par une refonte des tarifs de la cantine, du périscolaire, comme vous l'avez compris. Mais cela passera également par des investissements plus importants sur les bâtis dont nous avons la responsabilité. Il est de notre devoir d'offrir à nos enfants des cours végétalisées, des locaux pouvant accueillir chacun des élèves dans toute leur diversité et dans de bonnes conditions. Et l'action a déjà démarré avec les moyens de l'éducation nationale affectés à notre ville. Le solde positif dans les créations de postes pour la prochaine rentrée sur notre ville doit être encore amélioré.

Je souhaite également m'adresser à nos étudiants. Nous avons transformé leurs conditions de vie en créant notamment le pôle Citadelle et nous nous devons de poursuivre cette dynamique par un achèvement de ce projet en créant notamment un restaurant universitaire digne de ce nom. Nos étudiants doivent pouvoir manger un repas équilibré à un prix abordable chaque midi. Nous sommes également bien conscients qu'être étudiant est souvent une forme de précarité et c'est pourquoi nous rendrons le bus gratuit pour les moins de 26 ans dans les mois qui viennent. C'est une mesure qui doit leur permettre de gagner en pouvoir d'achat, mais surtout de pouvoir se déplacer dans la ville afin d'accéder à des activités sportives, culturelles, ainsi que de loisirs.

Transformer notre ville passe évidemment par l'économie et l'emploi. Nous soutiendrons tout d'abord le commerce local et indépendant, notamment par la création d'un ou plusieurs outil(s) permettant d'avoir des loyers plus abordables en centre-ville, garants de commerces diversifiés et attractifs. Mais ce travail ne devra pas se limiter au centre-ville, et de la même manière que je

l'évoquais en matière de protection des habitants, cette réflexion devra s'étendre à tous les quartiers puisque nous observons de trop grandes disparités en termes de services disponibles au plus près de nos concitoyens.

Mais le soutien pour une attractivité retrouvée ne peut se limiter à cela. Amiens regorge d'atouts que nous allons mettre en lumière. Je veux parler ici avec force de notre industrie. Je n'ai eu de cesse de le répéter depuis plusieurs mois : nous devons nous tourner vers la création d'emplois mieux qualifiés, mieux rémunérés, notamment afin de nous sortir de l'ornière de pauvreté que nous connaissons. Nous avons une grande zone industrielle, un savoir-faire immense et des Amiénois volontaires. Notre politique sera pragmatique, nous partirons des besoins du territoire, nous nous accorderons avec les acteurs existants, et nous mettrons à contribution nos pôles de formation et nos labos de recherche. En faisant converger ces forces aujourd'hui trop dispersées, nous créerons un terreau fertile pour l'accueil de nouvelles industries. C'est ainsi que nous prendrons le contrepied du fatalisme des délocalisations en localisant à Amiens l'industrie d'avenir, celle qui crée des emplois qualifiés et durables.

Enfin, transformer notre Ville nécessite d'être particulièrement attentifs en matière de transition écologique et d'adaptation de notre Ville aux enjeux du 21^e siècle. Nous bâtissons une ville plus durable, plus respirable, plus agréable. Cela passera nécessairement par des aménagements différents que nous devrons - et j'insiste à ce sujet - repenser avec et pour les habitantes et les habitants, pour répondre le plus précisément possible à leurs besoins. La nature en ville est l'une de nos plus grandes forces. Je pense évidemment aux Hortillonnages. Nous voulons en faire à nouveau le centre nourricier de notre Ville, à la fois pour nos cantines scolaires et pour les habitants. C'est un projet qui allie tout ce que nous portons : l'environnement par les circuits courts, le social par une alimentation saine et accessible à tous, et l'économie par la création d'emplois au cœur de la cité.

Préparer l'avenir de notre ville, c'est aussi protéger toutes les Amiénoises et tous les Amiénois dès aujourd'hui. Nous le savons tous, ici présents dans cette salle, notre ville fait face à de profonds défis. La précarité touche un trop grand nombre de nos concitoyens. Le logement reste une inquiétude profonde pour beaucoup, soit parce qu'ils rencontrent des difficultés pour se loger, soit parce qu'ils ne vivent pas dans des conditions décentes. Le vieillissement de la population est un véritable défi. Les transitions écologique et économique s'accélèrent, bousculent nos équilibres et nous obligent à agir rapidement. Face à cela, je refuse que nous subissions cette situation. Nous avons le devoir d'agir en protégeant tout d'abord.

Protéger, c'est dans un premier temps répondre aux urgences du quotidien, c'est garantir la tranquillité publique pour toutes et tous, parce que la sécurité est un droit fondamental. C'est pourquoi nous allons mettre en œuvre une politique de sécurité par la proximité. Cela passera par la création de postes de police dans les quartiers, qui permettront aux habitants d'identifier des interlocuteurs stables, présents à leur côté chaque jour. Cela n'est pas qu'un symbole, ce doit être un véritable outil de maillage territorial, un maillage plus fin pour des services publics proches de nos habitants. Mais cela passera également par le retour en nombre plus important de médiateurs dans les quartiers pour une politique de sécurité qui doit être également préventive et être un outil indispensable de la reconstruction du lien social entre les habitants.

Protéger, c'est également agir sur le logement afin que chacun puisse vivre dignement dans un habitat de qualité. Depuis plusieurs années, nous sillonnons notre Ville et nous voyons la situation qui se dégrade trop vite sur ce sujet. Un nombre trop important d'Amiénoises et d'Amiénois vivent dans des conditions que nous ne pouvons accepter. C'est pourquoi nous

engagerons une politique volontariste pour accélérer la rénovation de logements, mais aussi pour continuer d'améliorer la qualité des logements disponibles dans le parc locatif social.

Protéger, c'est aussi défendre le pouvoir d'achat, et trop souvent, le pouvoir de vivre en facilitant l'accès à nos services publics, à l'éducation, à la culture. L'accès à ces services publics sera l'un de nos chantiers prioritaires. Nous allons rapidement baisser les tarifs de la cantine scolaire et du périscolaire. En ce qui concerne le périscolaire, nous nous devons d'être ambitieux dans chaque école de cette ville afin d'offrir à nos enfants un égal accès à des activités sportives, culturelles et éducatives.

Amiens est une terre de culture, riche de ses talents locaux et de ses traditions, comme notre emblématique théâtre de marionnettes. Nous ferons le pont entre cette histoire dont nous sommes fiers et l'ouverture nécessaire à des cultures actuelles et diversifiées qui font la vitalité de notre ville.

Cela passe également par l'accessibilité à ces services, une accessibilité pour tous. Nous aurons une attention particulière pour les personnes âgées à qui nous devons permettre de vieillir dignement et activement. Nous le savons, le vieillissement de la population de notre ville s'accélère et nous nous devons d'être à la hauteur. Cela passe par une place accrue de nos aînés dans la ville. Vieillir ne peut être une assignation à résidence. Cela passe aussi par une proximité plus importante, mais également par une réflexion quant aux politiques publiques que nous menons, notamment via l'adaptation des logements et une politique plus volontaire afin de créer des places en établissement, en résidence adaptée aux besoins de nos aînés. Ces questions me permettent de faire le lien avec la nécessaire accélération de l'amélioration de l'accessibilité d'un certain nombre de nos bâtiments ou d'événements pour les personnes en ayant besoin.

Je n'oublie pas non plus que pour réussir ces paris, Amiens ne pourra pas agir seule. Notre ville n'existe pas en vase clos, elle s'inscrit dans une métropole. Je veux ici affirmer ma volonté de construire une dynamique de solidarité avec nos communes voisines. Sur le plan social, industriel, environnemental, ou pour nos services publics, notre action ne s'arrêtera pas aux frontières administratives de la ville. Au contraire, elles seront largement construites avec l'ensemble de nos partenaires.

Je suis tout à fait conscient que ce chemin qui s'ouvre devant nous est exigeant, mais il est surtout porteur d'espoir. Protéger, transformer, rassembler, c'est notre boussole, c'est la boussole de notre action, et c'est avec cette ambition que nous nous mettons au travail dès aujourd'hui, au service des Amiénoises et des Amiénois.

Chers collègues, rien de ce que j'ai évoqué ne sera simple, rien ne se fera sans effort, sans engagement de la part de chacun d'entre nous. Mais une chose est certaine : nous sommes prêts, prêts à nous battre pour chaque quartier, pour chaque famille, pour chaque Amiénoise et Amiénois, prêts à porter leurs attentes, leurs espoirs et parfois leur colère, prêts à ne jamais renoncer car ce mandat n'est pas le nôtre, il est le leur. Ce combat, nous ne le mènerons pas les uns contre les autres mais ensemble car Amiens est plus forte lorsqu'elle est unie, lorsqu'elle dépasse les divisions, lorsqu'elle avance d'un même pas. François Mitterrand nous disait : *"sur le chantier de ces valeurs toujours neuves, pour ces combats de chaque jour qui se nomment liberté, égalité, fraternité, aucun volontaire n'est de trop"*. C'est bien cela notre responsabilité : construire ensemble.

Alors oui, nous sommes prêts, prêts à servir, prêts à agir, prêts à nous engager pleinement avec vous et pour vous. Vive la République et vive Amiens !

Il va être l'heure de lever cette séance. La date du prochain conseil ne vous a pas encore été transmise, elle le sera sur vos messageries. Merci encore !

La séance est levée à 18h18.

Secrétaire de séance,

Océane SERMADIRAS



Le Maire,

Frédéric FAUVET




Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le



ID : 080-218000198-20260521-PV_CM_27_03_26-DE